



PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUIN 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Racine, tenue le 14 juin 2021 à 19 h par visioconférence.

Sont présents : Maire Christian Massé
Conseiller district N° 1 Nicolas Turcotte
Conseiller district N° 2 Mario Côté
Conseiller district N° 3 André Courtemanche
Conseillère district N° 4 Lorraine Denis
Conseiller district N° 5 Adrien Steudler

Absent : Conseiller district N° 6 Simon Desautels

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation prévu par la loi.

Assiste également à la séance, par visioconférence :

Lyne Gaudreau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les membres présents forment le quorum.

Séance du conseil tenue par visioconférence

2021-06-136

Sous la recommandation du ministère de la Santé publique et des Services sociaux, de ne pas socialiser afin de protéger la santé de la population concernant la propagation de la COVID-19, il est permis au conseil de siéger à distance.

Donc, il est proposé que la présente séance soit tenue par visioconférence.

Il est proposé par monsieur Mario Côté, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents de tenir la séance par visioconférence.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

La séance ordinaire est ouverte à 19 h par Monsieur Christian Massé, maire de Racine.

Madame Lyne Gaudreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. RÉOLUTIONS

3.1 Résolution modifiant le règlement n°335-04-2021

4. PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-06-137



ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour par Madame Lyne Gaudreau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Il est proposé par monsieur André Courtemanche, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

3. RÉOLUTIONS

3.1 Résolution modifiant le règlement n°335-04-2021

2021-06-138

ATTENDU QU' il est nécessaire d'amender le règlement 335-04-2021;

ATTENDU QUE la municipalité de Racine a décrété, par le biais du règlement numéro 335-04-2021, une dépense de 1 364 355.79 \$ et un emprunt de 1 364 355.79\$ pour des travaux de remplacement de ponceau des chemin J.-A.- Bombardier et de l'intersection du rang 1 et du chemin de la Montée-Gagnon et des travaux de réhabilitation de la chaussée du chemin des Baies;

ATTENDU QUE la programmation des travaux dans le cadre de la TECQ a été acceptée et qu'un montant de 687 000.00\$ est accordé pour le projet;

Il est, par conséquent, proposé par M. Nicolas Turcotte, conseiller, et résolution à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le premier « attendu » du règlement numéro 335-04-2021 soit retiré;

QUE l'article 2 du règlement numéro 335-04-2021 est remplacé par le suivant :

« Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour des travaux de remplacement de ponceaux et de réhabilitation de chaussée pour un montant total de 1 364 355.79 \$ réparti de la façon suivante :

Table with 3 columns: Description, Terme, Total. Rows include: Travaux de remplacement d'un ponceau face au 278 de la rue J.A. Bombardier (151 261.11), Travaux de remplacement d'un ponceau l'intersection du rang 1 et du chemin de la Montée Gagnon (70 243.18), Travaux de réhabilitation de la chaussée pavée du chemin des Baies (1 142 851.50), Total (1 364 355.79).



Copie des estimations détaillées sont annexées au présent règlement pour en faire partie intégrante;

QUE l'article 5 du règlement numéro 335-04-2021 est remplacé par le suivant :

ARTICLE 5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement. Notamment la part versée comptant du programme de la TECQ 2019-2023 tel qu'il appert de la programmation des travaux approuvée.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années, notamment la part versée à long terme du programme de la TECQ 2019-2023 tel qu'il appert de la programmation des travaux approuvée. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

8 PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

La période de questions débute à 19 h 04 et se termine à 19 h 05.

Les points suivants ont été discutés :

- Contenu de l'ordre du jour et de l'avis de convocation

9 LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-06-139

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

M. Adrien Steudler, conseiller propose la levée de la séance à 19 h 06.

Christian Massé
Maire

Lyne Gaudreau
Directrice générale et secrétaire-trésorière